



## Verbalisation SNCF Paris montparnasse

Par **Dhuuum**, le **26/01/2018** à **19:06**

Bonjour,

Je suis dans une impasse et j'aimerais savoir que faire.

Il y a 4 mois j'ai été verbalisé pour franchissement irrégulier des lignes de contrôle.

Arrivé en gare de Montparnasse mon billet (Un titre de transport valable délivré par la sncf) ne me permettrait pas de passer les tourniquets. Aucun agent de la sncf à proximité et l'accueil ou un agent censé être en permanence était vide. Pour ne pas louper ma correspondance j'ai dû passer par dessus le tourniquet. Plus loin un agent m'a verbalisé pour franchissement irrégulier des lignes de contrôle alors que j'avais en ma possession un titre de transport valable et que rien d'autre qui ne m'aurait pas fait louper ma correspondance n'était disponible à proximité pour m'aider.

J'ai envoyé un courrier à la sncf qui m'ont envoyé bouler sous prétexte qu'il ne peuvent aller à l'encontre de la décision de l'agent. J'ai voulu aujourd'hui déposer plainte à la gendarmerie qui m'a refusé la plainte en disant que ça ne servirait à rien et qu'il fallait passer par un avocat.

Du coup voici ma question, qu'elle avocat peut m'aider pour ce genre de litige ? N'est t'il pas possible d'assurer sa défense soi même et d'entreprendre soi même les procédures ?

Cordialement